

Le mois

Partie de campagne à Gaza

PASCAL FENAUX

Le 27 décembre 2008, l'armée israélienne déclenchait une offensive militaire d'une violence rare contre la bande de Gaza palestinienne, l'opération Plomb forgé¹. Selon la version israélienne officielle, répercutée telle quelle et de façon assez difficilement compréhensible par de nombreux médias généralistes, il s'agissait de riposter à la « rupture » de la trêve (négociée sous l'égide de l'Égypte) par le Hamas et de mettre un terme aux tirs de roquettes par les groupes armés palestiniens, affiliés ou non au Mouvement de la Résistance islamique. Pour ce qui est des buts de l'opération Plomb forgé, les observateurs ont été bien en peine d'en tracer les contours, vu la cacophonie qui règne au sein du gouvernement ainsi qu'entre ce dernier et l'échelon militaire. Si tous déclaraient qu'il n'était pas question de réoccuper de façon permanente la bande de Gaza, certains affirmaient vouloir « éradiquer » définitivement le Hamas, tandis que d'autres se montraient plus « sobres » en se contentant de vouloir détruire les « infrastructures de la Terreur ».

Au moment où ce numéro de *La Revue nouvelle* est mis sous presse, l'opération Plomb forgé bat toujours son plein et le bilan de l'offensive est accablant : près de 800 victimes palestiniennes (dont une forte proportion de civils) et

une dizaine de victimes côté israélien (dont une majorité de soldats tombés au combat). Autre constat, après huit années d'alignement total de l'administration républicaine sortante du président George W. Bush sur la politique martiale privilégiée par les gouvernements israéliens depuis 2000, certains observateurs prêtaient à son successeur démocrate Barack Obama l'intention d'effectuer une percée diplomatique. Il est à craindre que, lors de son investiture le 20 janvier, ce dernier voie sa marge de manœuvre dramatiquement réduite par l'initiative israélienne du 27 décembre 2008.

La trêve : viol, rupture ou non-reconduction ?

S'il faut se garder de faire de pronostics sur l'issue de cette guerre, il est néanmoins possible d'en faire une analyse politique et de tordre le cou à quelques rumeurs. Ainsi, il n'est pas exact de dire et de répéter que c'est le mouvement islamo-nationaliste palestinien qui a rompu la trêve². Il serait plus conforme à la réalité et à la simple chronologie des événements de dire qu'Israël a violé une trêve que le Hamas n'a ensuite pas reconduite. À la fin du printemps 2008, à la suite de la médiation de l'Égypte entre le Hamas et Israël (qui ne se reconnaissent pas mutuellement), une trêve à durée déterminée et

1 Dès le premier jour de l'offensive, « *Oferet yetzouka* », qui signifie en hébreu « Plomb forgé » ou « Plomb fondu », a été traduit dans les médias français par « Plomb durci ». En cette ère de « googlisation » et de frénésie internet, cette traduction erronée s'est malheureusement imposée.

2 Et, quand bien même serait-ce le cas, cela ne ferait pas moins tomber la tactique privilégiée par l'état-major israélien et le gouvernement démissionnaire d'Ehoud Olmert sous la qualification de crime de guerre, au regard du droit international et des conventions internationales *ad hoc*, au même titre d'ailleurs que les tirs indiscriminés de roquettes palestiniennes contre le territoire israélien.

renouvelable tous les six mois avait été négociée. L'accord conclu au Caire prévoyait l'arrêt des tirs de roquettes palestiniennes contre le territoire d'Israël, la suspension des incursions militaires israéliennes dans la bande de Gaza et l'allègement substantiel du blocus économique et humanitaire de ce territoire palestinien qui dépend largement de l'aide internationale.

Entré officiellement en vigueur le 19 juin 2008, cet accord n'avait pas subi de coups de canif de la part des Palestiniens, à l'exception de quelques tirs sporadiques de roquettes par des éléments armés échappant manifestement au contrôle des services de sécurité de l'AP-Hamas³. Cependant, le gouvernement israélien n'a en rien allégé le blocus imposé à la bande de Gaza, tandis que les discussions, via les Égyptiens et les Saoudiens, autour d'un éventuel échange entre l'Israélien Gilad Shalit (un soldat enlevé en juin 2006) et quelques centaines de Palestiniens que le Hamas considère comme des prisonniers politiques ou de guerre n'ont jamais abouti.

Le 4 novembre 2008, l'armée israélienne a déclenché une incursion terrestre et une série de bombardements hélicoptères qui ont débouché sur la mort de six miliciens palestiniens, déclenchant automatiquement la reprise des tirs de roquettes contre le territoire israélien. Dans les jours qui ont suivi la violation de la trêve par Israël, une dizaine d'autres miliciens palestiniens ont encore été abattus, tandis que le gouvernement Olmert a décidé du renforcement du blocus de la bande de Gaza et de l'interdiction d'accès des journalistes étrangers et israéliens au territoire gazaouite.

3 Le 14 juin 2007, l'Autorité palestinienne (AP) était scindée en deux entités distinctes, à la suite des affrontements violents consécutifs à l'échec de la prise du pouvoir par la force par le Fatah de Mahmoud Abbas et son ancien homme fort à Gaza, Mohammad Dahlan. Le Hamas, vainqueur des élections législatives du 26 janvier 2006, éliminait violemment le Fatah dans la bande de Gaza et y formait un gouvernement dirigé par le Premier ministre sortant de la coalition d'union nationale, Ismaïl Haniyeh. Pendant ce temps, en Cisjordanie, le président Mahmoud Abbas formait un gouvernement dirigé par le technocrate Salam Fayyad et investi par un Parlement autonome (CLP) dont la majorité des députés islamo-nationalistes avaient été entre-temps incarcérés par l'armée israélienne et la police palestinienne. Voir Pascal Fenaux, « Aveugles à Gaza », *La Revue nouvelle*, n° 8, août 2007.

La pénurie provoquée par l'étranglement du territoire a peut-être fait le bonheur des contrebandiers égyptiens et palestiniens qui font transiter les marchandises et les armes légères par les tunnels clandestins creusés sous l'« Axe Philadelphie » (la frontière fortifiée entre la bande de Gaza et le Sinaï égyptien). Mais la conséquence en a également été l'affaiblissement du Hamas et la marginalisation du courant « politique » incarné par le Premier ministre élu Ismaïl Haniyeh, au profit des courants plus radicaux.

Quelques jours avant le 18 décembre 2008, date butoir pour reconduire ou non la trêve, certains responsables gazaouites du Hamas n'excluaient pas sa reconduction pour une nouvelle période de six mois, mais à condition d'obtenir une extension de l'accord en Cisjordanie (où les miliciens du Hamas sont traqués de nuit par les commandos israéliens et par les forces de sécurité palestiniennes entraînées par les Américains) et à la réouverture des points de passage entre la bande de Gaza, l'Égypte et Israël, tandis que d'autres responsables s'y opposaient fermement⁴. Finalement, ce sont ces derniers qui l'ont emporté dans le bras de fer au sein du mouvement islamo-nationaliste et, le 19 décembre 2008, le Hamas annonçait officiellement que la trêve ne serait pas reconduite. L'avenir dira si, comme le pensent certains, en prenant cette décision lourde de conséquences prévisibles pour la population civile palestinienne de Gaza, le Hamas ne s'est pas fait le jouet du bras de fer entre l'Iran et Israël⁵.

L'ombre des législatives israéliennes

L'avenir dira également si, comme se le sont demandé prudemment plusieurs analystes israéliens aux premiers jours de l'offensive militaire, l'opération Plomb forgé n'a pas d'abord été une tentative désespérée (et désespérante) du ministre de la Défense Ehoud Barak de se replacer

4 Avi Issacharoff et Amos Harel, « Une poursuite de la trêve dans la bande de Gaza ? Ça dépend de l'interlocuteur », *Ha'Aretz* (en hébreu), 18 décembre 2008.

5 Houcheng Awsi, « Est-ce Gaza qui est bombardée, ou Téhéran ? », *Al-Hayat* (en arabe), 4 janvier 2009.

dans le jeu politique⁶. Quelques jours avant la reprise des hostilités, les sondages d'opinion étaient de plus en plus cruels pour l'Avoda (Parti travailliste) en ne le créditant invariablement que d'une moyenne de 10 sièges sur les 120 que compte le Parlement israélien (Knesset), soit tout au plus 9 % d'intentions de vote.

À la « cruauté » d'une opinion israélienne définitivement émancipée d'un système travailliste qui avait dominé la société hébraïque des années vingt aux années septante du siècle passé, avant d'entrer dans un lent processus d'évaporation, s'ajoutait la désorientation d'un électorat de centre-gauche face à un Ehoud Barak aux pratiques et aux positions politiques infiniment plus militaristes et nationalistes que celles de ses concurrents de Kadima. D'autant qu'il laissait entendre qu'il entrerait dans une coalition dominée par le Likoud. Il est ainsi apparu que, depuis son retour à la tête du Parti travailliste et du ministère de la Défense en juin 2007, Ehoud Barak, renouant avec la ligne qu'il avait privilégiée lors son occupation éphémère du poste de Premier ministre (1999-2000), avait à nouveau impulsé une politique très favorable au lobby national-religieux de la colonisation de peuplement en Cisjordanie⁷ (en violation des engagements pris envers les États-Unis et l'Union européenne) et se heurtait à certaines résistances de la Cour suprême⁸.

Le principal bénéficiaire de l'effondrement travailliste était le parti Kadima, la dissidence de centre-droit du Likoud, créée fin 2005 par Ariel Sharon et dirigée par ses successeurs Ehoud Olmert, le Premier ministre démissionnaire, et Tzipi Livni, la ministre des Affaires étrangères sortante⁹. Non seulement, Kadima était parvenu

à conquérir de plus en plus d'anciens électeurs travaillistes au sein des classes moyennes d'ascendance ashkénaze (les anciens Juifs d'Europe centrale)¹⁰, mais également des électeurs du Likoud inquiets des nombreuses places éligibles obtenues par des candidats d'extrême droite sur la liste électorale de la vieille formation de droite nationaliste.

Une des premières conséquences de l'offensive sur Gaza a été l'envolée spectaculaire d'Ehoud Barak dans les sondages et une concurrence effrénée dans l'activisme militaire entre les ministres centristes et travaillistes, surfant sur une vague d'opinion acquise presque unanimement¹¹ à une opération censée éloigner les roquettes palestiniennes des villes israéliennes frontalières de Gaza. Une opinion évidemment toujours meurtrie par la vague d'attentats suicides des années 2001-2003. L'avenir dira si, en renouant avec la politique de la « muraille de feu » (*homat esh*) forgée dans les années cinquante et qu'il avait appliquée implacablement¹² en octobre 2000, Ehoud Barak, ministre de la Défense, n'entrera pas dans l'histoire comme un pyromane supplémentaire dans un Moyen-Orient qui n'en a jamais manqué.

Au moment de conclure cet article rédigé dans l'urgence, nul ne sait quelle sera l'issue militaire de l'opération Plomb forgé. On peut cependant

6 Yossi Verter, « Barak de retour dans le jeu politique », *Ha'Aretz* (en hébreu), 28 décembre 2008. Attila Somfalvi, « Rebattre Gaza, et les mandats », *Yediot Aharonot* (en hébreu), 1^{er} janvier 2009. Menahem Ben, « Des urnes en plomb forgé », *Maariv* (en hébreu), 1^{er} janvier 2009.

7 Uri Blau, « Le ministre de la Défense vient d'autoriser des dizaines de plans d'extension en Cisjordanie », *Ha'Aretz* (en hébreu), 14 novembre 2008.

8 Akiva Eldar & Nadav Shragai, « L'État contre Tsahal », *Ha'Aretz* (en hébreu), 13 novembre 2008.

9 Pascal Fenaux, « Législatives anticipées. L'interminable atomisation du champ politique israélien », *La Revue nouvelle*, n° 11, novembre 2008.

10 Allouf Ben, « Requiem pour l'Avoda », *Ha'Aretz*, 10 octobre 2008. Yaël Paz-Melamed, « Un parti en phase terminale », *Maariv* (en hébreu), 25 septembre 2008.

11 Selon un sondage réalisé par l'Institut Telseker, la guerre recueillait 98 % d'opinions favorables au sein de la majorité juive d'Israël. Inversement, 95 % des citoyens issus de la minorité arabe d'Israël y étaient hostiles. *Maariv* (en hébreu), 2 janvier 2009.

12 En octobre 2000, Ehoud Barak, alors Premier ministre et ministre de la Défense, avait choisi de réprimer avec une violence inouïe et sans précédent les manifestations palestiniennes qui avaient accueilli la visite controversée d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des Mosquées. D'un témoignage édifiant livré par l'ancien directeur des Renseignements militaires israéliens, le général Amos Malka, il ressort ainsi qu'en octobre 2000, soit le premier mois du soulèvement palestinien, les soldats avaient déjà tiré 1,3 million (!) de balles de gros calibre sur les manifestants. Pour de nombreux observateurs israéliens et palestiniens, c'est ce choix qui aurait fait durablement basculer le Hamas et une partie du Fatah dans la voie militaire et les attentats terroristes contre les civils israéliens. Akiva Eldar, « Son vrai visage », *Ha'Aretz* (en hébreu), 11 juin 2004.

dire que ses conséquences politiques risquent d'être proprement désastreuses, sans même parler du lourd tribut payé par les civils, essentiellement parmi les Palestiniens. Réduit au rang d'observateur impuissant et incapable d'obtenir la moindre concession israélienne en dépit des promesses du sommet d'Annapolis de novembre 2007, le Fatah de Mahmoud Abbas risque d'être lourdement sanctionné par les électeurs, si les élections présidentielles théoriquement prévues en 2009 n'étaient pas reportées, voire étaient carrément couplées avec des législatives anticipées d'un an.

Espoir plombé

Une autre victime de la guerre de Gaza risque d'être l'Union européenne. Dès 2006, elle avait sanctionné la victoire électorale du Hamas en coupant son soutien financier à la bande de Gaza et en posant au vainqueur islamo-nationaliste une condition absolue et préalable que ce dernier ne pouvait que refuser : la reconnaissance unilatérale de l'État d'Israël et de son droit à l'existence, sans engagement réciproque. L'UE a non seulement participé à une catastrophe humanitaire et privilégié une philosophie qui est la négation même de tout processus politique, mais elle s'est surtout neutralisée dans le dossier israélo-palestinien. La dernière victime de cette nouvelle déferlante de sang, c'est évidemment l'espoir de voir Israéliens et Palestiniens sortir de leur étreinte mortelle, tant la crainte est désormais réelle d'assister dans les mois à venir à un terrible retour de flammes, sous la forme d'une reprise des attentats en Israël¹³. L'espoir est bel et bien plombé. ■

11 janvier 2009

13 « Que je périsse avec les Philistins » (*Tamot nafshi 'im Plishitim*), ce fut, selon le très mythique *Livre des Juges* (16,30), le cri lancé à Gaza par Samson avant de faire s'écrouler le temple du dieu Dagon sur lui-même et sur les milliers de Philistins venus assister à son supplice. Au rythme de la descente aux enfers qu'est le conflit israélo-palestinien, comment ne pas rester songeur ?

L'accord interprofessionnel est signé

MICHEL CAPRON

Ce 22 décembre, les interlocuteurs sociaux ont signé l'accord interprofessionnel (AIP) qui les engage pour les années 2009-2010.

Côté patronal, FEB, Unizo, UCM et Agrofrent ont accepté l'accord sans problème. Il est vrai que l'intervention du gouvernement fédéral a largement répondu à leurs attentes. Côté syndical, c'est plutôt une approbation large, mais sans aucun enthousiasme : 82,11 % de « oui » à la CSC, 86 % à la CGSLB et 68,7 % à la FGTB. Les responsables syndicaux ont bien senti que, dans la situation difficile du moment, il était vain d'espérer des concessions patronales significatives. L'accord de la base syndicale a été davantage obtenu dans un souci de solidarité avec les plus faibles qu'en raison des vertus d'un accord péniblement obtenu. C'est que Robert Tollet, président du Conseil central de l'économie, a dû déployer tous ses talents de médiateur pour rapprocher des points de vue initialement fort éloignés, qu'il s'agisse de hausses salariales ou de réductions des charges patronales.

Les grandes lignes de l'accord

En matière de hausses salariales, il a été convenu d'une augmentation de 5,2 % sur les deux ans correspondant à l'indexation (mais y compris les hausses barémiques), ainsi que de deux hausses maximales en salaire net (soit 125 euros en 2009 et 250 euros en 2010). Le montant de ces dernières n'est pas acquis automatiquement : il devra être négocié dans les différents secteurs. Le coût de l'indexation automatique est estimé à 6,2 milliards d'euros, celui des hausses nettes à un maximum de 660 millions d'euros. Le patronat a donc renoncé à remettre en cause l'indexation automatique, les syndicats ont accepté des hausses salariales nettes bénéficiant proportionnellement davantage aux petits salaires,

et ce sous diverses formes¹. L'accord prévoit, en contrepoint, une intervention du gouvernement fédéral par des mesures fiscales et financières favorisant la compétitivité des entreprises: d'une part, le passage de la réduction du précompte professionnel de 0,25 % à 0,75 % en 2009, puis à 1 % en 2010 (dont coût: 823 millions d'euros sur les deux ans)²; d'autre part, de nouvelles réductions de charges patronales sur le travail de nuit et en équipes, ainsi que sur les heures supplémentaires pour un maximum de 130 heures (coût total: 611 millions d'euros).

Un accord est également intervenu sur la répartition du montant de la liaison des allocations sociales au bien-être (soit 183 millions d'euros en 2009 et 428 millions d'euros en 2010, dont 400 millions d'euros déjà inscrits au budget 2009) et sur une revalorisation, dégressive dans le temps, des allocations de chômage. Des mesures sont également prévues en matière de simplification des plans d'embauche et d'adaptation du crédit-temps. On peut estimer l'intervention du gouvernement fédéral à quelque 1,722 milliard d'euros pour les deux années. L'ensemble des mesures contenues dans l'AIP est intégré dans le plan de relance gouvernemental qui prévoit notamment aussi des interventions pour accroître les montants en matière de chômage temporaire (avec extension de ces allocations aux travailleurs intérimaires).

Un accord « exceptionnel »

L'AIP qui vient d'être signé présente en effet plusieurs connotations inédites sans doute justifiées par la conjoncture économique défavorable et qui permettent, aux uns et aux autres,

de tirer plus ou moins bien leur épingle du jeu. On notera tout d'abord que, pour une fois, ce sont les employeurs qui ont quitté la table des négociations le 4 décembre, au motif que les syndicats refusaient leurs demandes de réductions de charges qu'ils jugeaient excessives vu la note présentée au gouvernement et le manque à gagner pour la sécurité sociale. D'autre part, il est plutôt rare que l'on fasse appel à un médiateur pour concilier les points de vue: c'est que le gouvernement fédéral tenait absolument à la conclusion d'un AIP que les interlocuteurs sociaux se disaient, par ailleurs, désireux de réaligner, mais évidemment pas à n'importe quel prix. Ensuite, les interlocuteurs sociaux ont soumis au gouvernement fédéral un accord « à prendre ou à laisser » impliquant un montant anormalement élevé d'interventions publiques que le gouvernement a mis un certain temps à accepter étant donné les tensions au sein de sa coalition. Par ailleurs, les augmentations salariales en net que les syndicats n'ont acceptées que pour une fois, refusant donc d'en faire un précédent...

Enfin, si les interlocuteurs estiment qu'il s'agit d'un accord équilibré entre hausses du pouvoir d'achat et sauvegarde de la compétitivité des entreprises, on peut tout de même se demander en quoi cet accord pourrait venir en soutien de l'emploi. En clair, si les hausses salariales hors index sont faibles et soumises aux futures négociations sectorielles avec un rapport de force très variable entre employeurs et représentants des travailleurs, c'est l'emploi qui risque de faire les frais de l'AIP. Il est vrai que des mesures sont prises pour alléger quelque peu les pertes de revenus résultant du chômage économique ou des restructurations. Il reste toutefois difficile de discerner dans le plan de relance du gouvernement fédéral des mesures susceptibles de réellement relancer l'emploi dans notre pays. Encore faudrait-il que l'on puisse rapidement compter sur un gouvernement capable de redonner un peu de confiance et d'assurer un avenir moins sombre à toutes les victimes de la présente récession. ■

23 décembre 2008

- 1 Notamment des chèques-repas, des chèques-verts (permettant d'aménager le domicile pour préserver l'environnement), une hausse du salaire sectoriel minimum, un accroissement des interventions patronales dans les frais de transport en commun domicile-lieu de travail.
- 2 Il est prévu qu'à partir de 2010 un financement alternatif couvrira la réduction du précompte à hauteur de 0,15 %. L'accord prévoit également des réductions de précompte professionnel pour les chercheurs, pour un montant total de 76 millions d'euros.

Récession, les effets sur l'automobile et la sidérurgie

MICHEL CAPRON

Dès septembre 2008, on a commencé à mesurer ce que signifiaient les retombées de la triple crise (inflation, récession, crise financière) qui affecte notre économie. Avant d'examiner plus en détail les effets de cette crise sur l'industrie automobile en Flandre et la sidérurgie en Wallonie, un petit tour d'horizon des autres secteurs, industries et services, victimes d'une conjoncture fortement dégradée, s'impose. « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés » à des degrés divers et plus ou moins rapidement.

Les dégâts dans l'économie « réelle »

Malgré la forte baisse des produits pétroliers et un recul prononcé de l'inflation, les effets cumulés de la crise financière et de la récession (estimée à au moins 0,2 % en 2009) affectent déjà l'activité économique du pays depuis plusieurs mois et se prolongeront sans doute durant toute l'année 2009. L'impact sur le volume de l'emploi et les chiffres du chômage devrait être important¹. Un premier indicateur : à la mi-décembre, on dénombrait quelque 8 086 faillites (soit quelque 5 % de plus que pour toute l'année 2007). Ces faillites ont déjà causé plus de 18 200 pertes d'emplois et affecté particulièrement l'horeca, la construction, le petit commerce, davantage à Bruxelles (+ 18,9 %) qu'en Wallonie (+ 6,6 %) et en Flandre (+ 2,7 %). Entre septembre et novembre 2008, les faillites dans l'industrie ont augmenté de 24 % par rapport à la même période en 2007.

Dès le mois de septembre, les secteurs textile (Picanol, Beaulieu, UCO), pharmaceutique (UCB, Janssen Pharmaceutica), chimique (Agfa Gevaert), technologique (Philips, Barco), non ferreux (Nyrstar, Cumerio), métallique

(Caterpillar, Bekaert), ainsi que la construction², sans compter l'industrie automobile et la sidérurgie, sont atteints. Début octobre, la fédération Agoria prévoyait, pour le secteur technologique, la perte de quelque 3 000 emplois en 2009, due principalement au recul de la conjoncture, aux conditions restrictives de financement des entreprises et des investissements, à l'accroissement des coûts financiers et salariaux. Les entreprises soit ne renouvellent pas des contrats à durée déterminée (CDD), soit procèdent à des restructurations, voire à des licenciements (notamment d'intérimaires) ou instaurent du chômage économique.

La Flandre est, en un premier temps, plus affectée par les pertes d'emplois (quelque 5 000 en septembre)³, tandis que la Wallonie est relativement plus touchée par le chômage économique. Les ouvriers, seuls touchés par le chômage économique⁴, disposent d'une allocation de l'Onem qui varie de 60 à 65 % d'un salaire plafonné à quelque 1 900 euros mensuels⁵. Globalement, le chômage temporaire, qui comprend le chômage technique (en cas de panne d'outils), le chômage pour force majeure (incendies, inondations) et le chômage économique (pénurie de commandes), a concerné 118 318 personnes en octobre 2008, soit 23,4 % de plus qu'en octobre 2007.

Par ailleurs, la baisse de pouvoir d'achat des ménages se répercute sur la consommation. C'est ainsi que les chiffres d'affaires de la grande distribution (à part Colruyt et les *hard discounters*),

1 Les économistes de la banque ING prévoient de 30 000 à 40 000 pertes d'emplois en 2009.

2 Le secteur souffre d'un déficit de demandes lié notamment aux restrictions de crédit; par contre, les secteurs de la rénovation et des travaux publics pourraient être davantage porteurs.

3 *De Morgen* (13 décembre 2008) a calculé qu'entre le 8 et le 12 décembre on a annoncé 2 615 pertes d'emplois, sous des formes diverses, dont 1 900 en Flandre et 614 en Wallonie. Selon *L'Echo* (13-15 décembre 2008), depuis le début septembre une trentaine de plans sociaux ont été adoptés, impliquant la perte programmée de 7 400 emplois, dont une majorité en Flandre.

4 Parallèlement, les employés et cadres sont mis en congés forcés.

5 Le plan de relance du gouvernement fédéral prévoit d'accroître ces montants à 70 ou 75 % d'un salaire plafonné à 2 200 euros, une mesure qui serait également applicable aux travailleurs intérimaires.

du secteur de l'électroménager et de l'électronique s'en ressentent, tandis que l'emploi est en sursis dans les banques. Les médias au Nord du pays licencient préventivement pour parer à la réduction des recettes publicitaires, aux coûts accrus du papier, de l'énergie et des salaires. Si l'on peut estimer que la crise commence à se généraliser, c'est sans doute dans le secteur automobile qu'elle est d'abord la plus frappante. Les constructeurs sont touchés, mais aussi leurs sous-traitants et leurs fournisseurs.

L'effet domino de l'industrie automobile

C'est l'ensemble du secteur qui est atteint (avec, pour le moment, l'exception notable d'Audi), aux États-Unis (GM et Ford au bord de la faillite), au Japon (Toyota, Honda) et en Europe⁶ où les principaux constructeurs ont réduit considérablement leurs activités et l'emploi. La détérioration du marché automobile est fortement ressentie en Flandre. Ford-Genk vient de ne pas renouveler 921 contrats temporaires (sur 1 113) et les 5 000 salariés sont en chômage économique du 11 décembre au 11 janvier. Après la restructuration de 2007, Opel-Anvers a licencié cette année 350 temporaires, a connu trente-quatre jours de chômage économique et supprimé l'équipe de nuit. Chez Volvo-Gand, deux cents emplois ont été perdus et le chômage économique a sévi pendant trente jours en 2008, auxquels s'ajouteront vingt-deux jours en 2009. DAF Trucks-Westerlo a licencié 750 personnes (dont 690 temporaires) et Volvo Trucks-Gand a supprimé 600 emplois, essentiellement temporaires ou intérimaires, a connu deux jours de chômage économique par semaine ces derniers mois et prévoit trente-cinq jours en 2009. Chez Audi-Bruxelles, l'emploi n'est pas menacé, mais l'usine sera arrêtée six semaines en décembre-

6 Le marché européen affiche un recul moyen de 25,8 % des ventes de voitures neuves en novembre 2008. Ce recul atteint 16,4 % en Belgique. Pour les onze premiers mois de 2008, les ventes des principaux constructeurs automobiles connaissent un recul moyen de 7,6 % dans l'Union européenne.

janvier pour permettre les travaux d'aménagement pour la production du nouveau modèle Audi A1. Les travailleurs, mis en chômage technique, ne devraient pas encourir de pertes de salaire selon la direction. La baisse de production dans le secteur a en outre directement affecté les équipementiers et les entreprises sous-traitantes⁷, mais aussi les concessionnaires et les garages dans l'ensemble du pays.

Les ouvriers de l'industrie automobile et de ses entreprises satellites sont ainsi exposés non seulement à des pertes d'emplois, mais aussi à des pertes de revenus conséquentes. Pour pas mal de ménages cette période des fêtes risque dès lors d'avoir un goût amer... Mais c'est probablement en amont, et principalement au niveau de la sidérurgie, que les effets de la crise du secteur automobile se font sentir le plus largement, surtout, mais pas uniquement, en Wallonie.

Les répercussions sur la sidérurgie en Wallonie

Les effets de la récession qui atteint les secteurs de l'automobile, de la construction, de l'électroménager et d'autres secteurs consommateurs d'acier se répercutent directement sur la sidérurgie en Wallonie. Cette industrie, qui occupait directement quelque 13 300 travailleurs en 2002⁸, n'en comptait plus que 10 330 en 2008⁹, à la suite des restructurations et prévisions intervenues dans l'intervalle. À ce chiffre, il convient d'ajouter plusieurs dizaines de mil-

7 Les 4 principaux sous-traitants de Ford-Genk (Lear Automotive, Syncreon, SML et IAC) ont mis fin à l'emploi de deux cents intérimaires et recourent au chômage économique. Mentionnons, pour la Wallonie, notamment Valeo (dix-huit semaines de chômage économique), Federal Mogul (huit jours de chômage économique en décembre), AGC (la division verre pour pare-brises) et Recticel.

8 Soit 9 500 pour les entités d'Arcelor (Liège et Charleroi), 3 350 pour le groupe Duferco (Carsid, La Louvière, Clabecq), 300 pour Thy-Marcinelle et 160 aux Laminoirs du Ruau.

9 Soit 6 500 chez ArcelorMittal (4 400 à Liège et 2 100 à Charleroi), 3 400 chez Duferco, 290 chez Thy-Marcinelle et 140 aux Laminoirs du Ruau.

liers d'emplois dans les centres de service, les tréfileries, les fournisseurs et les sous-traitants. La sidérurgie constitue encore une industrie importante en Wallonie, mais elle ne maîtrise plus son destin, dépendante qu'elle est non seulement des décisions de groupes étrangers, mais aussi de l'évolution des industries qu'elle approvisionne. Il n'est donc pas étonnant que les options prises par ArcelorMittal et Duferco pour tenter d'atténuer les effets de la récession sur leurs usines aient des impacts considérables en Wallonie. Mais il importe d'examiner, auparavant, quelque peu les options stratégiques actuelles d'ArcelorMittal.

Le groupe ArcelorMittal avait déjà établi un premier plan d'économies de 4 milliards d'euros dans ses unités de production; il y a ajouté, à la fin novembre, 1 milliard d'euros supplémentaire à charge, pour l'essentiel, des fonctions dites « de support » (services administratifs, généraux et de vente). Que visent, au premier abord, ces plans d'économies? Ils répondent d'abord à un plan de désendettement à long terme du groupe sidérurgique. À plus court terme, au vu de la chute des demandes (qui atteint 35 % pour les aciers plats carbone et 50 % pour l'innox) provoquée par le déstockage chez ses clients qui encaissent des réductions de commandes, ArcelorMittal réduit drastiquement sa production pour tenter de parer à une chute brutale des prix de vente¹⁰.

Par ailleurs, le groupe doit faire face à la dégringolade du cours de son action, qui est passé de 52,62 euros fin août à 18,15 euros à la mi-décembre à la Bourse de Paris. Or ArcelorMittal se doit de rémunérer correctement ses actionnaires envers qui il s'est engagé à maintenir en 2009 un dividende inchangé de 1,5 dollar l'action, après leur avoir distribué 2,3 milliards de dollars pour le seul troisième trimestre 2008. Enfin, pour les neuf premiers mois de 2008, le groupe

a dégagé un résultat net de 12,031 milliards de dollars¹¹. Il ne s'agit donc pas d'un groupe au bord de la faillite... qui recourt cependant, à la fois en Europe et aux États-Unis, à d'importantes réductions de production impliquant la fermeture temporaire de hauts-fourneaux (HF) et des coupes claires dans l'emploi (9 000 pertes d'emplois, dont 6 000 en Europe), sans compter le recours à un chômage économique massif. Les plans d'économies du groupe étaient prévus; la crise fournit sans doute l'occasion de les réaliser plus rapidement et sans heurts sociaux vu la conjoncture actuelle.

Pour la sidérurgie en Wallonie, les décisions d'ArcelorMittal entraînent d'importantes conséquences. Dans le bassin de Liège, le HF6 de Seraing, remis en activité fin février dernier¹², est à l'arrêt du 14 novembre à fin février 2009; le HFB d'Ougrée s'arrête de la mi-décembre à début janvier, entraînant l'arrêt de l'ensemble de la phase à chaud. Dans la sidérurgie à froid, outre deux à cinq semaines d'arrêt en novembre-décembre, trois lignes d'électrozingage et de prépeinture sont arrêtées pour six mois depuis la fin novembre. Or la sidérurgie liégeoise avait déjà subi 300 pertes d'emplois dans le fer blanc et était soumise à un plan de prépension touchant 1 200 travailleurs. En outre, il est probable que 300 contrats à durée déterminée ne seront pas renouvelés et les intérimaires licenciés. Enfin, 350 emplois administratifs devront disparaître d'ici fin janvier dans des conditions de départ volontaire relativement peu attractives (et sans droit au chômage), même si une partie devrait être absorbée par le plan de prépension. Au chômage économique à grande échelle viennent s'ajouter les effets induits chez les nombreux sous-traitants de la sidérurgie liégeoise. Parallèlement, la direction liégeoise du groupe envisage un plan « Speed Up » d'accroissement des économies et de la productivité pour réduire à l'avenir le coût de cent euros

¹⁰ Entre début juillet et début décembre 2008, le prix moyen à la grande exportation des bobines à chaud est passé de 1 200 dollars à 550 dollars la tonne, celui des tôles fines à froid de 1 250 dollars à 650 dollars et celui des tôles galvanisées de 1 300 dollars à 680 dollars.

¹¹ ArcelorMittal, communiqué de presse du 5 novembre 2008.

¹² Voir B. Denis, « La relance de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise », *La Revue nouvelle*, mai-juin 2008, p. 11-14.

par tonne en vue de ramener Liège au niveau des autres sites européens.

Les filiales d'ArcelorMittal à Charleroi ne sont pas mieux loties. Chez Carinox, le chômage économique porte sur deux semaines en novembre et trois en décembre et se prolongera sans doute en janvier. Chez Industeel, on prévoit une semaine d'arrêt et une production réduite en janvier et il n'est pas exclu qu'on y mette fin aux contrats des intérimaires et des contrats à durée déterminée. En outre, la Décaperie de La Praye est soumise à six mois d'arrêt, jusqu'à la fin avril. Par ailleurs, deux cents employés et cadres sont ciblés par les mêmes mesures de départ volontaire qu'à Liège. Ici aussi, les entreprises sous-traitantes sont touchées.

On avait cru, en septembre, que les sites de Duferco Belgium seraient moins affectés, notamment vu le partenariat avec Novolipetsk Steel et le réseau commercial performant, mais là aussi on a vite déchanté. Le HF de Carsid à Marcinelle est à l'arrêt depuis le 11 novembre jusqu'à la fin mars ; Duferco Clabecq est à l'arrêt pendant deux semaines en novembre et au moins une semaine en décembre ; chez Duferco La Louvière, la période d'arrêt court du 8 décembre au 5 janvier, sans certitude quant au niveau d'activité en janvier. Pour sa part, Thy-Marcinelle a instauré un chômage économique de deux jours par semaine. S'y ajoute le chômage économique qui touche les entreprises sous-traitantes.

En Flandre, ArcelorMittal Gand, une des usines les plus performantes du groupe, n'est pas épargnée : 216 départs volontaires dans les emplois administratifs, l'arrêt d'un des deux HF, la perte de 650 emplois ouvriers sur trois ans et le non-renouvellement de 121 contrats à durée déterminée. Chez ALZ-Genk, le chômage économique est à l'instar de celui de Carinox, vu la forte détérioration de la demande en acier inox.

C'est dire que l'ensemble du secteur est soumis à rude épreuve. Chômage économique et pertes d'emplois affectent des milliers de sidérurgistes et l'avenir est loin d'être rose. D'où des ques-

tions quant à la pérennité des outils (notamment à Liège¹³) et aux investissements promis, sans compter ce qui pourrait se passer en cas de départs volontaires insuffisants. Face à une situation qui atteint, à des degrés divers, les sidérurgistes des filiales d'ArcelorMittal dans l'Union européenne, les syndicats ont beau protester : ils se trouvent en situation difficile. Le recours aux départs volontaires vise un effet rapide ; chez nous, ArcelorMittal contourne les procédures de la loi Renault, ailleurs il licencie.

La grève, dans la conjoncture actuelle n'a guère de sens. La Fédération européenne des métallurgistes (FEM) a organisé une rencontre des syndicats du groupe sidérurgique ce 17 décembre. Ceux-ci dénoncent l'impact des mesures d'ArcelorMittal sur l'emploi, plaident pour des solutions négociées et refusent les licenciements secs, réclament des compensations pour les pertes de salaire, demandent que les périodes de moindre production soient utilisées pour investir dans la formation des travailleurs et la modernisation des outils de production afin de préparer au mieux le redémarrage futur. Enfin, la FEM est mandatée pour entamer un dialogue avec la direction d'ArcelorMittal¹⁴. Par ailleurs, il n'est pas question, pour le moment, d'entamer des actions. C'est qu'il ne faut pas s'attendre à une reprise quelque peu significative de l'activité sidérurgique en Europe avant, au mieux, le deuxième semestre de 2009. Les syndicalistes tentent donc d'abord de limiter les effets sociaux des décisions d'ArcelorMittal.

Pour conclure, disons brièvement que le pire de la récession est sans doute encore à venir et qu'elle continuera à affecter durement les secteurs industriels et les services. Quant aux plans de relance, même si celui de la Région wallonne semble mieux ciblé que le plan fédéral¹⁵, ils

13 Le 15 décembre, en comité d'entreprise européen, L. Mittal a confirmé sa volonté de relance des outils de la sidérurgie intégrée (le chaud et le froid) à Liège dès la remontée de la conjoncture. Attendons de voir...

14 FEM, communiqué de presse du 18 décembre 2008.

15 Celui-ci est d'ailleurs momentanément bloqué à la suite de la démission du gouvernement Leterme.

n'ont probablement de relance que le nom, car ils consistent surtout à accélérer des investissements déjà prévus, sans effet notable, à court terme, sur l'emploi. Notons tout de même que le sort des intérimaires et des contrats à durée déterminée, ces précaires, premières victimes de la récession, sera quelque peu amélioré, tout comme les conditions du chômage économique. C'est mieux que rien, mais reste bien insuffisant face à la tourmente qui affecte l'ensemble de notre économie. ■

22 décembre 2008

Enfermer les jeunes, un projet de société?

BENOÎT VAN KEIRSBILCK

Sans vouloir remonter loin dans le temps et refaire l'histoire de la protection de la jeunesse et du recours à l'enfermement pour les jeunes « délinquants » en Belgique¹, ces dernières années ont connu des évolutions spectaculaires qu'il convient d'interroger. Depuis le début des années quatre-vingt, on est passé en Communauté française de dix à plus de quatre-vingts places fermées actuellement et dix nouvelles places fermées sont en construction à l'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de Wauthier-Braine.

C'est en 2002 que l'augmentation aura été la plus significative, l'année de la création, en catastrophe, du centre de Everberg. À cette époque, il s'agissait de pallier l'« impréparation » des Communautés qui n'auraient pas mis en place suffisamment d'alternatives dans la perspective de l'abrogation de l'article 53 de la loi relative à la protection de la jeunesse (article qui permettait de parquer un jeune en prison pendant

quinze jours, à défaut d'autre solution²). Ce centre a d'abord eu une capacité de dix places (cinq francophones et cinq néerlandophones), pour passer très rapidement à cinquante (vingt-six francophones, vingt-quatre néerlandophones) et permet des placements d'une durée maximale de deux mois et cinq jours.

Une nouvelle augmentation considérable du nombre de places dans des centres fédéraux fermés vient d'être décidée par les gouvernements fédéral et communautaires et coulée dans un accord de coopération entre ces différentes entités. Il s'agit cette fois de créer cent septante places en centre fédéral fermé pour jeunes francophones et germanophones à Saint-Hubert³ (en transformant deux pavillons de la prison d'adultes pour les affecter à l'enfermement d'enfants), et à Achènes (qui doit être construit à neuf), et cent soixante places pour les jeunes néerlandophones en élargissant le centre de Everberg et en réhabilitant la prison de Tongres⁴.

Augmentation exponentielle des places fermées

En Communauté française, Catherine Fonck, ministre de l'Aide à la jeunesse, se réjouit littéralement de pouvoir annoncer que le nombre de places fermées passera de quatre-vingt-cinq (institutions publiques de protection de la jeunesse et Everberg) actuellement à deux cent

1 Pour une histoire plus détaillée, notamment chiffrée, voyez « *Protection de la jeunesse, Formes et réformes* », sous la direction de Jenneke Christiaens, Dominique De Fraebe et Isabelle Delens-Ravier, Bruylant, 2005.

2 En 1994/1995, il y a eu jusqu'à 1 400 jeunes mis en prison par an, chiffre qui a baissé pour atteindre un « plancher » en 2001, à la veille de l'abrogation de la mesure, avec « seulement » 400 incarcérations. Voir Charlotte Vanneste *Pour une histoire chiffrée de quarante années de protection de la jeunesse. Quelques repères utiles. Protection de la jeunesse formes et réformes*, op. cit., Bruxelles, Bruylant, 2005, p 3 à 26.

3 Ironie de l'histoire, l'établissement de St-Hubert était, à sa création en 1844, une « maison de redressement » pour jeunes délinquants... qui avait dû fermer ses portes dans les années cinquante à la suite de divers scandales de mauvais traitements.

4 Là aussi, la symbolique est grande: la prison de Tongres est désaffectée depuis des années; elle avait été transformée en musée et accueillait des groupes pour des activités éducatives, encadrées par d'anciens détenus.

quarante places d'ici 2012, soit près d'un triplement en quatre ans.

L'augmentation du nombre de places était inscrite dans les lois du 15 mai et 13 juin 2006 modifiant la loi relative à la protection de la jeunesse puisque celle-ci prévoit la possibilité de détenir diverses catégories de jeunes.

Premièrement, le « trop-plein » des IPPJ : il s'agit de jeunes soupçonnés d'avoir commis un « fait qualifié infraction » que le juge estime devoir priver de liberté pendant la procédure provisoire, pour lesquels il ne trouve pas de place en section fermée d'une IPPJ.

Deuxièmement, après dessaisissement⁵ : des mineurs (ou jeunes majeurs) peuvent être placés en centre fédéral fermé si un le juge de la jeunesse s'est dessaisi de leur dossier, en attendant d'être déférés soit devant la chambre élargie au sein du tribunal de la jeunesse, soit devant la Cour d'assises (l'équivalent de la détention préventive en somme).

Troisièmement, après condamnation à la suite d'un dessaisissement : des mineurs (ou jeunes majeurs) peuvent également y être placés après leur condamnation par la chambre élargie ou la Cour d'assises à une peine de prison ferme ; ceux-là y sont accueillis tant qu'il y a de la place ; à défaut, ils retournent en prison.

Quatrièmement, les jeunes pour lesquels le parquet demande le dessaisissement au Tribunal de la jeunesse en attendant que celui-ci ne statue⁶.

Si pour ce qui concerne les deux premières catégories, il y a progrès puisque ces jeunes sont actuellement détenus en prison avec des adultes (ce qui est en contradiction totale avec l'article 37 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant) dans des conditions carcérales régulièrement décrites comme dégradantes, pour les autres, on assiste indéniablement à une nouvelle augmentation du nombre de places d'enfermement pour les jeunes et partant, du nombre de jeunes qui vont être enfermés. Car s'il y a bien une certitude en la matière, c'est que ces places vont être occupées aussitôt créées.

Cela alors que toutes les conventions internationales, les recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies et d'autres instances supranationales, rappellent que l'enfermement est une mesure de dernier ressort qui ne peut être décidé qu'exceptionnellement et pour la durée la plus courte possible. Cela aussi alors que, contrairement à ce qui est trop souvent véhiculé par les médias, on ne peut certainement pas affirmer que la délinquance des mineurs soit en augmentation (certaines sources, les plus autorisées⁷, font même état d'une diminution globale). Cela enfin, alors que la Communauté se targue d'une multiplication du type de prise en charge à disposition des juges de la jeunesse.

Pourtant, l'augmentation exponentielle de la capacité d'enfermement ne faisait manifestement pas partie des intentions ministérielles en Communauté française : la ministre Fonck avait débuté ses fonctions au département de l'Aide à la jeunesse en affirmant qu'elle n'avait pas l'intention de créer des places fermées supplémentaires : « Par rapport à la précédente législature où il y a eu une augmentation des places fermées, l'idée est de casser cette logique malgré toutes les pressions qu'il peut y

5 Le dessaisissement est une procédure par laquelle le juge de la jeunesse estimant ne pas disposer de mesure adéquate dans son arsenal judiciaire, décide de renvoyer le jeune, soupçonné d'avoir commis des faits d'une certaine gravité après avoir atteint l'âge de seize ans, devant soit une chambre spéciale au sein du Tribunal de la jeunesse qui va appliquer le droit pénal, soit devant la Cour d'Assises compétente pour les adultes. Le maintien de cette procédure dans notre loi est fermement condamné par le Comité des droits de l'enfant (notamment).

6 On ne nous ôtera pas de la tête que c'est une possibilité scandaleuse puisque, quoiqu'en pense la Cour constitutionnelle, elle préjuge de la culpabilité du jeune en l'envoyant vers le centre où il ira... une fois qu'il est dessaisi !

7 Nous pensons notamment aux travaux réalisés par l'INCC (Institut national de criminalistique et criminologie) ; <<http://www.nicc.fgov.be/indexfr.aspx?sgref=2756>>.

avoir. Donc, on l'a dit clairement, un Everberg bis n'est pas d'actualité. Je me suis à cet égard clairement positionnée. La ministre Maréchal a sans doute subi beaucoup de pression, elle a lâché sur Everberg, mais aussi sur beaucoup d'autres choses, les IPPJ où il y a eu augmentation du nombre de places fermées également. Si l'on doit retenir un fil conducteur de l'Aide à la jeunesse sous la précédente législature, c'est quand même l'enfermement⁸. »

Volte-face de la ministre Fonck

Comment une ministre peut-elle dire un jour avec conviction « il n'y aura pas de places fermées supplémentaires sous mon règne » et, quelques mois après, participer à la plus grande création de places d'enfermement de mineurs que l'histoire de la Belgique ait connue, tout en s'en félicitant et en présentant cela comme une victoire⁹?

On écartera d'emblée les explications trop faciles, qui ont sans doute un fond de vérité, mais qui ne suffisent pas à tout expliquer : la ministre n'était pas sincère dans ses premières déclarations, elle s'exprimait dans une interview au *Journal du droit des jeunes*, dont les positions sont connues et a voulu le « caresser dans le sens du poil » sachant que ce journal a une « capacité de nuisance » qui lui aurait été préjudiciable pendant son « règne ». Ou au contraire, elle était réellement sincère, mais tellement naïve, éloignée de la réalité qu'elle percevait à travers son expérience personnelle qui ne l'avait pas mise en contact avec la gravité de la situation sur le terrain, particulièrement bruxellois ; elle a accepté d'être la complice d'un projet de construction de prisons pour enfants à quelques mois des élections et en fait justement un argument électoral, croyant que,

aujourd'hui, c'est cette position qui va lui rapporter le plus de voix ; elle n'a pas été capable ou n'a pas voulu résister au rouleau compresseur fédéral qui réclamait plus de places.

Il y a bien sûr nombre d'autres explications qui ont pesé dans cette évolution. Tentative d'analyse.

La réforme de la protection de la jeunesse par les lois de 2006 a largement rouvert la voie de la création de places en centre fermé malgré des orientations marquées vers d'autres formes de prise en charge (gradation dans les mesures, obligation de motivation plus importante, recours préalable à la médiation...) ; il est certain que cette réforme a multiplié les possibilités de privation de liberté des mineurs sans remettre en cause celles qui existaient auparavant, surajoutant donc une capacité d'enfermement à celle préexistante. La création des nouveaux centres découle donc de l'adoption en mai et juin 2006 de la réforme de la loi sur la protection de la jeunesse et il s'agit maintenant de mettre en œuvre cette réforme. Cela ne justifiait cependant pas l'augmentation qu'on connaît.

La force du lobby « pro-enfermement » : les projets qui ont été élaborés ces dernières années sont plus répressifs les uns que les autres ; les pressions sont considérables, notamment de la part de la police, des parquets, des juges de la jeunesse, pour la création de nouvelles places fermées ; il suffit de constater que les annonces de la création d'Everberg en 2002, de Saint-Hubert, Achènes et Tongres en 2008, font suite à des déclarations de magistrats qui instrumentalisent l'une ou l'autre situation, en la médiatisant, pour faire pression sur le politique ; ce fut notamment le cas le week-end du 26 et 27 avril 2008 quand le Parquet de Bruxelles a dénoncé publiquement avoir dû remettre en liberté quinze jeunes délinquants en précisant que c'est son lot quotidien ; après analyse, il s'est avéré que pour deux d'entre eux seulement, une place en milieu fermé avait été envisagée par le juge de garde et qu'en fin de compte, un seul a été laissé en liberté. En attendant, le mal était fait, le

⁸ Propos tenus lors d'une interview au *Journal du droit des jeunes*, n° 246, juin 2005, p. 11.

⁹ Au point de sabrer le champagne au moment de la signature de l'accord de coopération !

public était informé que quinze jeunes étaient en liberté au lieu d'être derrière les barreaux et le ministre de la Justice justifie aujourd'hui l'augmentation des places fermées par cette dénonciation du manque cruel de places.

Notons encore à cet égard que le discours officiel des magistrats de la jeunesse, si on se réfère à Éric Janssens, président de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse (UFMJ), est particulièrement « soft » puisque ce qui est demandé est une augmentation de la capacité de prise en charge globale et qu'il n'a de cesse de rappeler que 85 % des jeunes dont il a à s'occuper sont des jeunes en danger ou en difficulté. Ce discours dénote complètement des propos tenus par une grande majorité des magistrats de la jeunesse qui revendiquent la création de places fermées. Il est probable que cette approche de leur porte-parole arrange bien les magistrats qui ne veulent peut-être pas apparaître comme purement répressifs.

Le rôle des médias : outre l'utilisation très habile des médias par les juges et le parquet, il faut reconnaître que la presse joue un rôle négatif en donnant un écho surdimensionné à un certain nombre de faits divers, sans toujours adopter un ton de retenue ou vérifier ses informations (comme ce fut le cas quand ces quinze jeunes avaient dû être remis en liberté ; ou dans le suivi médiatique de l'affaire Van Holsbeek) ; les statistiques sont instrumentalisées et bien souvent, ce sont les lieux communs qui sont répercutés avec peu de nuances (la délinquance augmente, les auteurs sont de plus en plus jeunes, les faits sont de plus en plus graves...) ; elle alimente ainsi l'« opinion publique » qui surenchérit ; la teneur des commentaires sur les « blogs » des journaux est affligeante ; même si c'est une minorité de personnes qui s'y expriment, c'est une minorité active.

La loi Everberg a fait tomber un tabou : on peut de nouveau créer des prisons pour enfants en Belgique (même si les centres fermés sont des prisons, le vocabulaire utilisé cache cette réalité, ah !, le pouvoir mystificateur du langage) ;

l'annonce de la création des centres de Saint-Hubert et Tongres a entraîné beaucoup moins de réactions, notamment sur le principe de la création d'un centre fédéral fermé, comme si on s'était habitué à l'idée.

En lien avec ce qui précède, l'augmentation du nombre de places fermées est très révélatrice de la faiblesse du secteur de l'Aide à la jeunesse, d'une part, pour ce qui est de la qualité de la prise en charge, probablement en partie due à la mauvaise utilisation des moyens dont dispose ce secteur, et, d'autre part, en ce qui concerne la valorisation de l'action et des services existants. Aujourd'hui, paradoxalement, les services de prestations éducatives et philanthropiques constatent une baisse généralisée du nombre de situations pour lesquelles ils sont mandatés. Or, même si la terminologie est réductrice, ils ont toujours été présentés comme une réponse alternative, notamment à l'adoption de mesures plus coercitives. La médiation, le projet du jeune, la concertation restauratrice en groupe, le suivi éducatif intensif... toutes les nouvelles mesures prévues dans le cadre de la même réforme n'apparaissent pas donner des résultats probants ou ne sont tout simplement pas mises en place ; d'autres services ont une propension à refuser de s'occuper des situations les plus difficiles ; la prévention a toujours été le parent pauvre de ce secteur, et les services d'aide en milieu ouvert (AMO) n'apparaissent pas toujours capables d'apporter une solution aux situations les plus graves.

En outre, l'ensemble du secteur communique insuffisamment le résultat de son action, qui reste méconnue globalement du grand public et vraisemblablement sous-appréciée, voire même dépréciée, par les magistrats dont certains ne se cachent pas pour dire qu'ils ne croient pas du tout aux effets des nouvelles mesures.

Certes, ces constats mériteraient d'être nuancés et approfondis. Il n'en reste pas moins qu'ils constituent, ensemble, une partie de l'explication de la manière dont on est arrivé là.

Le cercle est vicieux. Les moyens consacrés à l'enfermement sont considérables (en moyenne, 500 euros par jour et par jeune, il faut beaucoup plus de personnel pour suivre un jeune en milieu fermé que dans d'autres prises en charge) et ne permettent donc plus de répondre aux autres demandes criantes. Sait-on par exemple qu'une partie des mesures de surveillance et d'accompagnement des jeunes dans leur famille, ordonnées par les juges, n'est tout simplement pas mise en œuvre, faute de personnel ?

Derrière ce débat, il y a évidemment un choix de société, des évolutions de fond qu'il faut pouvoir questionner et remettre en cause. N'est-il pas inquiétant qu'une société estime ne pas disposer d'autre solution que d'enfermer sa jeunesse, parce qu'elle en a peur ? ■

La Grande Guerre et les mythes fondateurs du nationalisme flamand

ROLAND BAUMANN

La cinémathèque royale de Belgique édite à l'occasion du nonantième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale un film indispensable à notre compréhension de l'essor du nationalisme flamand après 1918 et du rôle important du cinéma dans ce développement. Ancien combattant, membre fondateur du Frontbeweging et secrétaire du comité du pèlerinage de l'Yser, Clemens De Landstheer, réalise, en 1928, un film de montage documentaire, associant étroitement le pacifisme aux revendications nationalistes. Dénonçant les souffrances des jeunes soldats flamands dans les tranchées de l'Yser et les abus de leurs officiers francophones, *Met onze jongens aan den Ijzer*, « Avec nos gars à l'Yser », complète les images d'actualités militaires, de scènes de films de fiction pour mieux illustrer le propos flamingant transmis par les nombreux intertitres.

Montré dans le cadre des campagnes de collecte organisées par le comité du pèlerinage

de l'Yser pour construire la tour de Dixmude, symbole de la martyrologie flamande en 1914-1918, ce film de propagande flamingant est retravaillé à plusieurs reprises. La bande sonore du film, restauré par la cinémathèque en 1991, est basée sur les musiques des disques de septante-huit tours utilisées par De Landstheer lors des projections dans le réseau de salles paroissiales et des Maisons flamandes.

Un thème difficile

Comme le souligne Erik Martens, responsable à la cinémathèque de l'édition DVD de ce document fondateur du discours nationaliste : « La question flamande est un thème très belge et nous avons voulu montrer les origines d'un phénomène qui joue un rôle majeur dans la Belgique actuelle. Clemens De Landstheer et ses amis n'étaient qu'une minorité, mais ils sont parvenus à imposer un agenda politique qui fait la Belgique d'aujourd'hui. Dans tout conflit politique, il est important de parler des mythes fondateurs et de mettre en lumière la vérité historique derrière eux. Au début le Frontbeweging n'était qu'un groupe de cent à deux cents jeunes. De Landstheer n'a jamais été le porte-parole de ce mouvement, mais c'est lui qui, dans l'après-guerre, l'a organisé et s'en est fait le principal propagandiste, jusqu'à en faire un véritable mouvement de masse. On voit sur ses films qu'aux débuts du pèlerinage de l'Yser quelques centaines, voire mille personnes tout au plus, se rassemblaient à Dixmude. Ils sont 100 000 en 1930. De Landstheer voit l'utilité du cinéma pour sa cause politique. Au départ, il fait des projections de diapositives qui accompagnent les discours lors des meetings et des réunions de collecte pour la construction de la Tour de l'Yser. En Belgique, comme en France, l'entre-deux-guerres est une époque de campagnes de collectes de fonds pour ériger les nombreux monuments aux morts. Les premiers pèlerinages de l'Yser ont un aspect plutôt paisible, presque de pique-nique. Les films tournés

par De Landtsheer montrent comment on passe ensuite aux grandes cérémonies de style fasciste orchestrées par le VNV, auquel se rallie De Landtsheer. »

À la suite du succès de *Met onze jongens aan den Ijzer*, De Landtsheer crée la société Flandria Film qui produit et distribue de nombreux films documentaires de 1929 à 1940. Ces documentaires couvrent les grandes actions du mouvement flamand : le pèlerinage de l'Yser, les manifestations pour la réhabilitation des activistes condamnés par la justice belge après la victoire de 1918, les interventions spectaculaires de Flor Grammens, qui veut forcer les autorités à respecter les lois linguistiques en Flandre, mais ils montrent aussi différents aspects de la vie flamande, comme les fêtes locales, et surtout les courses cyclistes. De Landtsheer tente d'avoir accès aux réseaux de salles de cinéma, mais doit se contenter de diffuser ces films d'actualités dans le réseau culturel flamingant. Reproduits sur ce DVD de la cinémathèque, un reportage sur les jeux d'hiver à Tamise et une course cycliste en 1935 témoignent de l'intérêt du propagandiste flamingant pour la vie populaire de sa région.

Les manipulations
de « la vérité des images »

Le menu du DVD de la cinémathèque permet de voir *Met onze jongens aan den Ijzer* en version muette d'origine et aussi avec un commentaire en voix off, qui, tout en respectant le document, procède à son analyse historique et critique. Un travail honnête et indispensable qui nous révèle la fabrication du mythe flamingant de la martyrologie des tranchées. De Landtsheer présente en effet son film comme un documentaire aux images vraies, alors qu'il intègre à ce long métrage des plans tirés de films de fiction, belges et français, qui ont été filmés après la fin du conflit.

Une histoire de Belgique en DVD

« Avec nos gars à l'Yser » est le seul film belge sur la guerre de 1914-1918 actuellement disponible en DVD. Erik Martens précise : « Le film appartient à la VRT qui a interviewé De Landtsheer en 1974 et acheté toute sa collection de films. Nous avons restauré *Met onze jongens aan den Ijzer* et l'éditions à présent en DVD grâce à un subside de la province de Flandre orientale. Roel Vande Winkel et Daniël Biltreyst sont les auteurs du court métrage documentaire sur De Landtsheer qui accompagne cette réédition. Au départ, ce projet n'était pas lié à la Première Guerre mondiale, mais le nonantième anniversaire de l'armistice de 1918 était une excellente occasion de sortir ce DVD. Leen Engelen, qui collabore à cette édition, a étudié l'ensemble des films de guerre belges de 1914-1918 pour son doctorat en sciences sociales à la KUL. »

Cinémathèque royale de Belgique : *Met onze jongens aan den Ijzer* - « Avec nos gars à l'Yser », Clemens de Landtsheer, 1928, 83 min, intertitres néerlandais, sous-titres et navigation français, néerlandais, anglais.

De plus, une bonne partie de ses « vraies » images de la guerre des tranchées, tournée sur le front français, pas à l'Yser, nous montre donc le plus souvent une « vision générique », « franco-belge », de la Grande Guerre, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec certitude les contextes des prises de vues.

Le film est construit à partir du discours flaminant des intertitres que les images, animées ou fixes, servent surtout à illustrer. Le propagandiste frontiste devenu cinéaste, privilégie le texte, d'où l'abondance des intertitres. Et comme, semble-t-il, seules les séquences finales ont bien été tournées par De Landtsheer, celui-ci a donc construit son long métrage à l'aide d'extraits d'une grande variété de films d'origines diverses. Ainsi, au début de son film, De Landtsheer évoque l'invasion de la Belgique, et, à cet effet, « détourne » des images de films patriotiques belges qu'il intègre à son propos nationaliste. Mais, loin d'assumer ce détournement, De Landtsheer prétend donner à toutes « ses images » le cachet de l'authenticité. Or, une bonne partie des plans de son film de montage documentaire est détournée, trafiquée... et donc fausse.

Le propagandiste procède d'ailleurs de même avec le texte de son film, n'hésitant pas à déformer les faits pour mieux faire parler le mythe. De Landtsheer honore la mémoire de ses neveux, Edward et Frans Van Raemdonck, martyrs de la cause nationaliste, mais il ne nous dit pas que dès l'invasion de la Belgique, ils se sont portés volontaires « comme la totalité de la jeunesse flamingante » de Tamise. Dans une carte postale du 11 août 1914, adressée à Clemens De Landtsheer, Edward écrit « À bas cette chair de porc allemande » et « Vive la Belgique et son roi¹ ». De Landtsheer jouera un rôle majeur dans la création du mythe entourant la mort des deux frères, tombés en 1917 à Steenstrate,

« pour la Flandre », puis inhumés dans la crypte de la Tour de l'Yser en compagnie d'un soldat wallon dont l'identité fut longtemps occultée, et cela à l'initiative de Clemens De Landtsheer, qui voulait éviter de « ternir » la belle image de la mort fraternelle et exemplaire des frères nationalistes.

De plus, en multipliant dans son film les plans cinématographiques et les images fixes montrant toutes les horreurs de la guerre, De Landtsheer déforme la réalité de la vie quotidienne sur le front belge de l'Yser qui, comparé au saillant d'Ypres ou à l'Argonne, était une zone tranquille, même si les conditions de vie des soldats montant la garde au milieu des inondations y étaient très éprouvantes. Sur l'Yser, rien de comparable aux hécatombes de Verdun, de la Somme ou de Passendale. En 1914-1918, la Belgique compte nettement moins de pertes en vies humaines que les autres belligérants². La répression dans l'armée belge est nettement moins sévère que dans l'armée française et surtout britannique. Donc pas de « fusillés pour l'exemple » comme après l'offensive ratée du Chemin des Dames.

Le discours flamingant sur les soldats flamands morts parce qu'ils ne comprennent pas les ordres de leurs officiers francophones ou sont incapables de lire la signalétique en français les avertissant des dangers sur le front, ne tient pas debout³. Le Frontbeweging est formé à l'origine d'aumôniers, brancardiers, anciens leaders es-

1 De Schaepdrijver S., *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2004, p. 63 et n° 49.

2 En Belgique un homme adulte sur cinquante est tué dans la guerre, tandis que la France perd un homme sur six. 89 % des hommes de 15 à 45 ans sont mobilisés en France alors que c'est seulement le cas de 20 % des hommes du même âge en Belgique (De Schaepdrijver, *op. cit.*, p. 293 n° 10).

3 Dans la pratique, les soldats flamands étaient suffisamment familiarisés avec la langue pour comprendre « Danger de mort », et les ordres étaient généralement traduits par les sous-officiers. Le néerlandais standard était pour le soldat flamand une langue tout aussi étrangère que le français. On trouvait un bilinguisme de fait sur le front : « le bilinguisme de l'ancien régime, où l'on faisait preuve d'une certaine bienveillance à l'égard des dialectes des trouffions — qu'il s'agisse de celui de Liège ou de celui de Hasselt » (De Schaepdrijver, *op. cit.*, p. 187).

tudiantins et intellectuels catholiques. Au moment de son apogée, ce mouvement compte au plus cinq mille sympathisants. Le malaise qui affecte en 1917 les membres du mouvement du Front est en fait beaucoup plus large et affecte aussi les soldats francophones qui éprouvent la même rancœur envers la hiérarchie de l'armée et sont animés par les mêmes désirs de paix que leurs compagnons d'armes flamands. C'est après la fin du conflit que s'opère le rapprochement entre le parti du front et l'activisme, compromis dans la *Flamenpolitik* de l'occupant. Les flamingants radicaux entreprennent alors d'organiser indépendamment de la célébration belge officielle leur propre commémoration des morts. Tenu à partir de 1920, le pèlerinage de l'Yser devient la grand-messe absolue de cette commémoration, surtout après la construction de la Tour, inaugurée en 1930. ■

Le Dictionnaire de la Grande Guerre

La guerre de 1914 est le moment clé de toute l'histoire du XX^e siècle : mort de masse, brutalisation des hommes, ascension des États-Unis vers l'hégémonie mondiale, Révolution russe, accélération du progrès technique, essor de l'aviation, de l'automobile et des industries chimiques, marche des femmes vers leur émancipation... Parmi les nombreux ouvrages parus à l'occasion du nonantième anniversaire de l'Armistice de 1918, le *Dictionnaire de la Grande Guerre* de l'historien Jean-Jacques Becker, grand spécialiste de l'histoire de la Première Guerre mondiale, présente de manière concise et précise en quelque cent vingt entrées tous les aspects fondamentaux du conflit : causes et origines de la guerre, positions des pays belligérants ou neutres, grandes batailles, biographies des principaux protagonistes du conflit, rôle des intellectuels, souffrances des civils, génocide arménien ; économies de guerre, tentatives de paix, position des Églises et du Saint-Siège, etc. Un dictionnaire qui démonte méthodiquement tous les clichés et idées reçues à propos d'un premier conflit mondial aujourd'hui trop souvent oublié et méconnu du grand public.

Jean-Jacques Becker,
Dictionnaire de la Grande Guerre, Bruxelles, André Versaille éditions, 2008.